

Grands comptes et assurance spécialisée

Bris de machines

L'assurance contre le bris de machines,
un soutien à la continuité de vos activités

Il faut des gens comme vous. Il faut un partenariat. Il faut Aviva.

La division des **Grands comptes et de l'assurance spécialisée (GCS)** d'Aviva propose des solutions d'assurance contre le bris de machines aux grandes entreprises dont le modèle et les activités d'affaires les exposent à des risques très importants. En cas de sinistre couvert, elle les aide à régler les frais de réparation ou de remplacement d'équipements coûteux essentiels à la continuité de vos opérations et peut même compenser la perte de revenus occasionnée par l'interruption de vos activités.



Le bris soudain et accidentel de machines de production, un problème courant pour les entreprises de presque tous les secteurs, peut avoir diverses répercussions, et même aller jusqu'à forcer un arrêt complet des opérations. Si l'assurance des biens des entreprises garantit généralement le matériel sous pression, électrique et mécanique contre la perte ou les dommages en cas d'incendie ou de vol, elle n'offre pas de protection en cas de bris soudain du matériel. C'est là le rôle d'une police d'assurance contre le bris de machines, adaptée aux besoins propres à l'entreprise en fonction de son secteur d'activités et des risques inhérents à ce secteur auxquels elle se trouve exposée.

Solutions offertes :

- › Nous assurons tous les risques qui satisfont aux critères d'acceptation des secteurs opérationnels de la division GCS d'Aviva, notamment ceux de ses services des Grands comptes et des Programmes;
- › Une couverture étendue pouvant atteindre 250 millions de dollars;
- › Des experts en production technique et en services-conseils d'évaluation des risques;
- › Des experts en sinistres spécialisés dans l'assurance contre le bris de machines;
- › Des intervenants locaux qui disposent de pouvoirs d'autorisation/décisionnels;
- › Une couverture de la valeur totale du matériel, sans égard au type ou au caractère unique des machines;

- › La possibilité pour les grandes entreprises de souscrire des produits d'assurance autonomes ou combinés pouvant être parfaitement adaptés en fonction des risques divers et importants auxquels elles sont exposées, et de profiter des conseils et recommandations de spécialistes de leurs secteur et type d'activités;
- › Une vaste étendue géographique – portée provinciale, nationale ou internationale.

Portée de la garantie

L'assurance contre le bris de machines offre une vaste protection, qui couvre notamment les bris attribuables à des situations courantes, comme :

- › un arc électrique
- › la défaillance d'un appareil électronique
- › un bris ou une panne mécanique
- › la force centrifuge
- › une explosion due à la pression.

L'assurance peut également être étendue de manière à couvrir :

- › la perte de revenus
- › le bétail
- › service interruption
- › la détérioration
- › une carence des fournisseurs ou des clients
- › les frais supplémentaires occasionnés.

Grâce à cette assurance, nos clients ont l'esprit tranquille, sachant leurs précieux équipements et machines bien protégés. Elle offre des garanties que n'inclut pas la majorité des contrats d'assurance des biens des entreprises. Il peut arriver, par ailleurs, selon la complexité du profil de risque, qu'une police Bris de machines autonome soit requise.

Il vous faut Aviva

La note AA- et la perspective d'avenir stable attribuées à Aviva par l'agence Standard & Poor's témoignent de notre capacité de satisfaire à nos engagements et à nos obligations.

Des experts qui coordonnent leurs efforts

Nos spécialistes savent reconnaître les besoins propres à chaque grande entreprise en matière de protection contre le bris de machines.



Ainsi, nos rédacteurs production technique spécialisés, nos experts-conseils en gestion des risques et nos experts en sinistres spécialisés dans l'assurance contre le bris de machines sont à l'écoute des clients et des courtiers et ils coordonnent leurs efforts et mettent en commun leur expérience et leur savoir-faire pour concevoir des solutions d'assurance qui témoignent d'une parfaite compréhension de la nature des activités, de la culture et de la stratégie commerciale de chaque entreprise.

Une gestion des risques axée sur la prévention

Notre offre repose sur une approche axée sur la prévention des sinistres, qui conjugue innovation technologique et gestion des risques pour répondre aux besoins particuliers des clients d'affaires. Nos experts-conseils en gestion des risques mettent au point pour les clients de la division GCS des stratégies avant-gardistes pour cerner, analyser et atténuer les risques et pour prévenir les sinistres.

Hautement qualifiés, ils mettent en place des dispositifs de prévention qui prévoient notamment :

- › des inspections du matériel et des machines,
- › la prestation de certificats réglementaires,
- › la recommandation de stratégies de gestion des risques.

Un service d'indemnisation exclusif

Les courtiers et notre clientèle de la division GCS peuvent ainsi compter sur le meilleur soutien, de la part des experts les plus compétents, à chaque étape du traitement du dossier de sinistre.

Expertise sectorielle



**Services
financiers**



**Secteur
automobile**



**Services de
soins de santé**



**Aliments
et boissons**



Immobilier



Construction



**Fabrication et risques
non traditionnels**

Pour en savoir plus sur les produits d'assurance contre le bris de machines qu'offre la division des Grands comptes et de l'assurance spécialisée d'Aviva, veuillez communiquer avec votre courtier d'assurance.

aviva.ca/fr/gcs

Aviva et le logo d'Aviva sont des marques de commerce d'Aviva plc utilisées sous licence par Aviva Canada Inc. et ses sociétés affiliées. Le présent document ne fournit qu'un aperçu des garanties et des conditions d'admissibilité. Pour connaître les conditions exactes et les définitions, restrictions et extensions de garantie de chaque produit, veuillez vous reporter à la police. Les produits d'assurance offerts par le service Bris de machines de la division des Grands comptes et de l'assurance spécialisée d'Aviva sont souscrits auprès d'Aviva, Compagnie d'Assurance du Canada. Les services de gestion des risques et d'indemnisation sont fournis par Aviva Canada Inc. et par des fournisseurs indépendants membres de son réseau.

Ce guide a été conçu aux fins de diffusion au Canada.
CS-25-11867 03/25

AVIVA